Département de MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE VEZELISE
COMMUNE DE VITERNE 54123
TELEPHONE : 03 83 52 75 27
MAIL : mairieviterne@orange.fr

ARRETE DU MAIRE

Fête de la Musique

Le maire de la Commune de VITERNE,

Vu la fête de la musique organisée par le Café du Jet d'Eau le samedi 21 juin 2025,

Vu le Code de la Voirie rurale et le code de l'Administration communale,

Vu les lois 82.213 et 82.623 des 2 mars et 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et ses articles R 10-4 modifié par décret n°85.807 du 30 juillet 1985 et 417-10.

Vu le Code des Communes et ses articles L131-1 à L 131-4 et 331-1 à 331-4,

ARRETE

Article 1. En raison de la Fête de la musique organisée par le Café du Jet d'Eau le samedi 21 juin 2025, la circulation :

- Sera interdite à partir de 19h (après le passage du bus) jusqu'à 01h00 le 22 juin sur la Place du Général Leclerc (dite Place du Jet d'Eau), à savoir devant la maison des associations, le parking jusqu'au Jet d'eau.
- Sera interdite rue de la République à partir de la Place du général Leclerc jusqu'à la rue de la Mairie le 21 juin entre 19h (après le passage du bus) et le 22 juin à 01h00.
- Sera interdite au niveau de l'arrêt du bus à partir de 19h00 jusqu'à 01h00.

Article 2. Le stationnement sera interdit Place du Général Leclerc à compter du vendredi 20 juin à 14h.

Article 3. Le parking le long du ruisseau sera prioritairement réservé aux résidents, entrée par la rue de la République.

Article 4. Des panneaux et barrières réglementaires seront mis en place par le demandeur pour signaler la manifestation.

Article 5. Le demandeur, M. le Maire et M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales.

A Viterne, le 16/06/2025
Le Maire,

MAIRIE DE VITERNE
Meurthe-et-Moselle